



## Principes Directeurs du Groupe Africa50 en matière de Changement Climatique

## 1. INTRODUCTION

### **Préambule**

En investissant dans les infrastructures et les secteurs liés aux infrastructures, Africa50 vise à promouvoir une croissance économique durable, à stimuler la création d'emplois et à améliorer la vie des populations en Afrique, tout en préservant les ressources naturelles pour les générations futures et en créant de la valeur pour ses actionnaires.

Prioriser et être intentionnel sur notre façon de gérer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), de même que générer un impact positif sur le développement par le biais de nos investissements, sont fondamentaux à la conduite de nos opérations ; donnant ainsi une place centrale à la création de valeur responsable et durable dans toutes nos activités.

Nous considérons qu'une approche ESG bien pensée et transparente, associée à une orientation ciblée sur l'impact sur le développement, permettra d'obtenir des rendements durables, de gagner et de faire perdurer le soutien des gouvernements et des communautés, et d'améliorer notre image de marque et notre crédibilité. Les effets qui en résulteront permettront de renforcer notre capacité à catalyser des capitaux additionnels et à attirer des partenaires de haut rang afin d'exécuter notre mandat consistant à combler le déficit du financement des infrastructures en Afrique.

### **Pourquoi lutter contre le changement climatique est-il important pour Africa50 ?**

Même si l'Afrique est le continent qui contribue le moins aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (moins de 4 %), elle souffre pourtant de manière considérable des conséquences du changement climatique, dont les effets négatifs tangibles, tels que les variations climatiques extrêmes, qui affectent les moyens de subsistance. L'insécurité alimentaire, les mouvements des populations, la pénurie d'eau et les menaces pesant sur le développement socio-économique provoqués par la crise climatique sont donc notre préoccupation commune.

Bien que le changement climatique présente des risques importants et qu'il ait des effets néfastes sur le continent africain, les nouveaux investissements qui seront nécessaires au cours des prochaines décennies pour s'adapter aux effets du changement climatique, développer une résilience face à ceux-ci et les atténuer, représentent pour nos pays africains actionnaires une opportunité d'impulser le développement économique durable et la diversification par la création de nouvelles industries et de nouvelles chaînes de valeur économiques.

Face à l'ampleur de la tâche à accomplir pour atténuer le changement climatique et s'y adapter, les pays africains devront s'appuyer sur une plus grande participation du secteur privé. Conformément à son mandat principal, Africa50 cherchera à catalyser les financements du secteur privé, en travaillant avec diverses parties prenantes pour déployer des stratégies d'atténuation et d'adaptation, en mettant notamment l'accent sur les investissements dans des infrastructures respectueuses du climat et sur l'utilisation de nouvelles technologies pour aider le continent à accélérer sa transition vers la carboneutralité.

Africa50 a l'intention de saisir les opportunités créées par la transition vers des économies à faibles émissions de carbone au niveau des infrastructures et des secteurs liés aux infrastructures - tels que

les transports et la logistique, les TIC, le *midstream* gazier, la santé, la fintech et l'énergie - en encourageant l'efficacité, l'innovation et la croissance.

Nous travaillerons aux côtés de nos pays actionnaires et des autres parties prenantes pour les aider, dans la mesure du possible, par le biais de nos investissements dans des infrastructures durables et résilientes au changement climatique et projets liés aux infrastructures, à atteindre leurs contributions déterminées au niveau national (*Nationally Determined Contributions* (NDC)), qui sont au cœur de l'Accord de Paris.

## **2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

L'objet des Principes Directeurs d'Africa50 en matière de Changement Climatique est de décliner notre approche et nos engagements en matière de changement climatique vis-à-vis de nos parties prenantes, y compris la manière dont les facteurs de changement climatique sont intégrés et gérés au sein de notre organisation, tout au long de notre processus d'investissement et de prise de décision, ainsi que pendant toute la phase d'investissements.

Le champ d'application de nos Principes Directeurs en matière de Changement Climatique prend en compte la gestion proposée par Africa50 des considérations et enjeux liés au changement climatique dans le cadre de nos opérations et activités d'investissement, sous la direction et la supervision du Conseil d'administration d'Africa50 et du Comité d'Investissement.

## **3. NOS ENGAGEMENTS**

Dans le cadre des Principes Directeurs d'Africa50 en matière de Changement Climatique, nous nous efforcerons :

- d'aligner nos opérations en vue de soutenir les pays dans lesquels les entreprises ou les projets financés par Africa50 sont basés dans la réalisation de leurs NDC, par le biais de nos investissements ;
- de promouvoir les stratégies d'atténuation, d'adaptation et de résilience au changement climatique dans notre sphère d'influence, y compris auprès de nos sociétés du portefeuille et pays actionnaires ;
- de poursuivre la revue de nos investissements au vu des engagements en matière climatique pris par les pays dans lesquels nos investissements sont réalisés ;
- de promouvoir la réalisation d'investissements respectueux/soucieux du climat qui agissent sur le plan de l'atténuation, de l'adaptation et de la résilience au changement climatique ;
- de mesurer, suivre et divulguer l'empreinte carbone de notre organisation et prendre les mesures adéquates pour la réduire, conformément à l'ambition mondiale de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C à l'horizon 2050. Cet objectif sera atteint en continuant à promouvoir une culture de durabilité par la mise en œuvre continue et l'amélioration constante des actions et mesures existantes en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation de l'eau et de gestion des déchets, ainsi que par la réduction globale de notre empreinte carbone ; et
- De mesurer, suivre et divulguer l'empreinte carbone de nos sociétés du portefeuille et les accompagner afin qu'elles prennent les mesures nécessaires pour la réduire, conformément à l'ambition mondiale de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C à

l'horizon 2050. Cela pourra inclure la promotion et l'utilisation de technologies d'efficacité des ressources, ainsi que d'autres pratiques visant à promouvoir la réduction de leur empreinte carbone.

#### **4. NOTRE POSITION SUR LES ÉNERGIES FOSSILES**

En tant qu'organisation panafricaine, Africa50 reconnaît les besoins de développement urgents et considérables du continent, conjugués à la nécessité d'opérer la transition vers le net zéro. En tant que telle, Africa50 ambitionne, par ses investissements, de travailler avec nos pays africains actionnaires pour contribuer à la constitution d'un mix énergétique équilibré et adéquat leur permettant d'atteindre leurs objectifs en termes de climat et la transition vers le net zéro, tout en relevant, dans le même temps, leurs défis de développement urgents – à savoir, une transition énergétique juste.

Africa50 s'est engagée à investir dans les énergies renouvelables. En septembre 2022, les projets renouvelables constituent la majorité de notre portefeuille de production d'électricité en termes de MW. De plus, Africa50 considère que l'utilisation du gaz naturel, comme solution de transition énergétique pour la charge de base aux côtés des énergies renouvelables, est essentielle au développement et à l'industrialisation des économies africaines. L'Afrique est généreusement pourvue en ressources gazières et l'empreinte environnementale du gaz naturel est bien moins importante que celle des autres sources alternatives actuellement utilisées, comme le charbon, le pétrole ou le bois de chauffage.

##### **Exclusion des énergies fossiles**

Dans le cadre de notre contribution à la lutte mondiale contre le changement climatique, Africa50 n'a pas investi, et n'investira pas, dans les projets suivants, que ce soit par le biais d'investissements directs ou de co-investissements :

##### **Le charbon**

- centrales au charbon, y compris les centrales à double alimentation (charbon couplé à une autre source de combustible) ;
- remise en état, modernisation et réhabilitation d'installations existantes alimentées au charbon, y compris les centrales à double alimentation ; et
- prospection, exploration, exploitation, traitement et commerce du charbon.

##### **Investissements autorisés dans les énergies fossiles**

##### **Le gaz**

Conformément à notre politique d'investissement, Africa50 continuera à investir dans les infrastructures liées au gaz naturel, dont :

- les centrales thermiques à gaz et les centrales de production hybride ; et
- les infrastructures de *midstream* et *downstream* gaziers, y compris l'importation, le traitement, le stockage et la distribution du gaz et le transport des infrastructures.

Dans le cadre de notre processus d'investissement, Africa50 veillera à ce que l'ensemble de ses investissements futurs dans les énergies fossiles autorisées répondent au moins à l'un des critères suivants :

- demeurent dans les limites des « budgets carbone » des pays ;
- soient en accord avec l'objectif de limitation du réchauffement planétaire à 1,5°C à horizon 2050 ;
- remplacent des sources de combustibles à intensité en carbone plus élevée ;
- concernent des pays faisant face à des difficultés sur la plan de l'accès à l'énergie (par ex., gestion de la demande, production intermittente, services auxiliaires, pics de consommation) ; et
- qu'il n'existe pas d'autres solutions énergétiques durables, rentables, concurrentielles et viables sur le plan technique, permettant de garantir une énergie flexible et non intermittente.

**Cas exceptionnel :** *centrale au fioul lourd (Heavy Fuel Oil (HFO)) convertible au gaz* : Africa50 investira uniquement dans centrales HFO convertibles au gaz lorsqu'elle estimera qu'il existe un haut degré de certitude quant à l'accès au gaz dans des délais raisonnables et lorsqu'il n'existe pas de solution de remplacement, qui soit raisonnable et concurrentielle et réduise les émissions, pour la charge de base.

Les présents Principes Directeurs d'Africa50 en matière de Changement Climatique ont été élaborés afin de présenter la position et l'approche d'Africa50 tant à l'égard des enjeux que des opportunités liées au changement climatique. Africa50 est résolument déterminée à faire en sorte de contribuer à la mise en œuvre des réponses et mesures d'atténuation appropriées, tant au niveau de l'organisation qu'au niveau de ses investissements, dans le but de faire face aux enjeux du changement climatique et afin d'identifier et exploiter les opportunités qu'il présente. Grâce au recours à des solutions de financement et technologies innovantes, nous devons nous efforcer à identifier les opportunités nouvelles et variées qui permettront d'accélérer la juste transition de l'Afrique vers le net zéro.